



## **Services aux clubs**

### **Document de référence relatif à la mise en œuvre de l'offre fédérale de services aux clubs**

Convention d'accompagnement - de développement - de création

#### **Sommaire**

##### **Préambule**

##### **A L'offre fédérale de services**

- 1 ACC Aide de régularisation pour le retour au respect du règlement fédéral
- 2 DYN Participation à l'opération dynamo « dotation plaquettes »
- 3 DIA Aide au diagnostic (conseil/aide)
- 4 PRO Aide à la formalisation du projet du club
- 5 ECO Développement de l'école de billard « conseil/aide/formation »
- 6 TAR Amélioration de la tarification « conseil/aide/formation »
- 7 LOC Soutien dans les relations municipales
- 8 GES Amélioration de la gestion « conseil/aide/formation »

##### **B Les conventions**

##### **C Les relations avec les ligues**

##### **D L'outil internet en ligne pour une bonne circulation de l'information**

## Préambule

**La fédération s'est résolument engagée dans un vaste programme visant à redynamiser les clubs de carambole.**

Le principe de ce plan est d'aider les clubs à évaluer leur situation réelle, leurs atouts et leurs faiblesses (phase de diagnostic). À partir de là, il sera possible de définir des objectifs prioritaires et un plan précis de mise en œuvre.

**Evidemment, ce plan doit se réaliser avec le souci de respect du règlement fédéral.**

Cette question de l'égalité par rapport au règlement fédéral est incontournable. Nous avons réfléchi à des aides pour tous les clubs qui souhaitent revenir pleinement dans l'esprit fédéral et de travail en commun.

Pour ceux qui feront un choix différent, nous estimerons qu'ils ne souhaitent pas rester au sein de notre fédération. Nous ne pouvons apporter ces précisions sans remercier vivement la majorité des clubs qui soutiennent depuis toujours le principe de l'appartenance pleine et entière à la FFB en respectant le principe « une adhésion = une licence ». Nous n'oublions pas ces clubs et les incitons à profiter de ces services autant que possible pour améliorer encore leur fonctionnement.

**Ainsi, l'opération dynamo a été conçue pour aider les clubs à trouver de nouveaux adhérents. Si vous avez moins de 10 licenciés par billard, vous êtes concerné par cette opération.**

Elle vous apporte une méthode pour bien organiser des journées portes ouvertes efficaces avec l'assurance de faire venir de futurs adhérents jusqu'à votre club. Une dotation en plaquettes fédérales est également possible. Elle vous aidera à donner une bonne image du billard et de votre club.

Nous souhaitons aussi promouvoir le principe de conférence téléphonique d'information sur la mise en place de votre école de billard, l'amélioration de votre tarification, les relations et les négociations avec votre commune, l'amélioration de votre gestion ou de votre organisation interne.

**Tous les services qui supposent des échanges financiers obligent cependant à la signature de convention.**

**Ceci étant, ces services sont accessibles dès à présent.**

Ainsi, la fédération signera trois types de conventions :

- des conventions d'accompagnement pour les clubs qui sont en phase de retour vers le règlement fédéral,
- des conventions de développement avec les clubs qui le souhaitent,
- des conventions d'aide pour les clubs en création.

Ces conventions intégreront les services cités ci-dessus, qui seront mobilisés par le club.

## A L'offre de services aux clubs

### Utilités et accessibilités

Cette offre se décompose en 9 points différents ; elle vise avant tout à améliorer votre fonctionnement et à augmenter votre nombre de licenciés.

Elle est le résultat de notre connaissance des clubs et de leur fonctionnement.

Elle nous paraît correspondre à leurs besoins.

Cette offre de services n'est pas figée. Elle peut et doit évoluer avec le temps. Vos avis et vos propositions seront pris en compte. Il est donc utile de nous informer de vos difficultés et de vos souhaits.

Cette offre est accessible à tous les clubs.

Pour ceux qui ne licencient pas tous leurs adhérents aujourd'hui, il convient d'utiliser l'aide à la régularisation décrite ci-dessous, **condition impérative** pour accéder aux autres prestations fédérales.

Enfin, ces offres sont accessibles en remplissant une demande succincte mais écrite et le **diagnostic approfondi de votre club**.

#### 1 ACC Aide de régularisation pour le retour au respect du règlement fédéral

Ces aides concernent les clubs en processus de régularisation par rapport au règlement fédéral. Pour l'année 2014, l'aide ouverte à tous les clubs est calculée de la manière suivante :

La première année, 66% du surcoût des licences sur la part fédérale. La deuxième année, 33 % du surcoût des licences sur la part fédérale

Cette aide est calculée sur des sommes arrondies licence par licence, comme le montre l'exemple contenu dans la convention jointe à ce document.

**Nous invitons les ligues à s'associer à ce processus en étendant cette aide à la part « ligue » autant sur les licences « découvertes » que sur les licences « pleines ». En effet, cela ne peut impacter les prévisionnels en cours car il s'agit de nouvelles licences.**

Ces aides n'auraient pas de sens sans une évaluation approfondie du club et la formalisation d'objectifs prioritaires à atteindre. La méthodologie « dynamo » est aussi généralement nécessaire.

#### 2 DYN Participation à l'opération dynamo «dotation plaquettes »

Cette action donne au club une méthodologie pour le gain de nouveaux adhérents. Elle décrit précisément les étapes préalables, pendant et après la mise en place d'une journée portes ouvertes.

Elle comporte une phase de conseil, d'évaluation et d'explication de la méthode. Elle comporte une dotation en plaquettes fédérales (jusqu'à 4 000 plaquettes dans l'année).

Cette aide ne suppose pas de convention. Il convient toutefois de remplir la demande d'intervention fédérale et le diagnostic approfondi.

### **3 DIA Aide au diagnostic «conseil/aide »**

Les clubs souhaitant un soutien pour réaliser leur diagnostic peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc la signature d'une convention

### **4 PRO Aide à la formalisation du projet du club «conseil/aide »**

Les clubs souhaitant un soutien pour formaliser leur projet de club peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale et le diagnostic approfondi.

Cette aide est gracieuse et ne suppose pas de convention.

### **5 ECO Développement de l'école de billard « conseil/aide/formation »**

Les clubs souhaitant un soutien pour améliorer leur école de billard ou la créer peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention

### **6 TAR Amélioration de la tarification « conseil/aide/formation »**

Les clubs souhaitant un soutien pour repenser leur tarification peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention.

### **7 LOC Soutien dans les relations municipales « conseil/aide/Intervention »**

Les clubs souhaitant un soutien dans leurs relations avec leur municipalité peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention.

### **8 GES Amélioration de la gestion « conseil/aide/formation »**

Les clubs souhaitant un soutien pour aborder leurs difficultés de gestion telles que trésorerie, demandes de subventions, budget prévisionnel, suivi budgétaire, etc.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention.

## **B Les conventions**

Tous les services supposant une aide financière ou une dotation en matériel entraînent la signature d'une convention.

### **3 types de conventions :**

- 1 CRE La convention pour les clubs en création**  
Elle regroupe toutes les aides relatives au démarrage d'un club. Elle concernera en général les 3 premières années de vie du club.
- 2 ACC La convention d'accompagnement**  
Elle est relative aux clubs en cours de régularisation de situation par rapport au règlement fédéral.
- 3 DEV La convention de développement**  
Elle concerne tous les clubs qui ont la volonté d'améliorer leur fonctionnement ou de se développer.

## **C Les relations avec les ligues**

Les ligues sont signataires de toutes les conventions avec les clubs. Les ligues sont informées de l'avancement des contacts avec les clubs de leur région. Les personnes désignées par le président de la ligue et le référent de la commission développement partageront le dossier de suivi.

**Les ligues sont invitées à soutenir le processus de régularisation des clubs et leurs efforts promotionnels**

## **D L'outil internet pour une bonne circulation de l'information**

Un outil informatique en ligne sera créé permettant :

- Un regard sur le suivi des clubs d'une région par la ligue,
- Un support par club pour le suivi des travaux dédiés au club.